



Problème de contrat, urgent

Par **june_18**, le **15/05/2011** à **21:35**

Bonsoir,

J'ai 19 ans et aucune expériences concernant les droit du travail.

Je me suis faites embauchée le 15 novembre 2010 par un particulier pour m'occuper de son fils (je dois allée le chercher a l'école, lui faire faire ses devoirs, faire les courses et a manger le midi et faire le ménage, ce qui me fait environ 10h/semaine) Elle m'a fait signé un contrat qu'elle a repris pour le donner a son comptable soit disant parce qu'elle ne savait pas dans quel catégorie me placer. Mais à ce jour elle ne me l'a toujours pas rendue. Ce n'est pas fautes de lui avoir réclamé plusieurs fois, mais à chaque fois elle me trouvé des excuses. Moi au début je la croyais, mais il faut croire que je suis naïve car elle me payait en espèces (le truc qui est censé mettre la puce à l'oreille mais là encore elle me baratainait en me disant que ça serais temporaire en attendant les chèques emploie services).

Aujourd'hui je suis en arrêt maladie depuis le 16 avril car on m'a diagnostiqué un cancer (je suis donc en ALD) et j'ai du subir une opération qui c'est mal passé car j'ai une paralysie du nerf spinal, ce qui fait que je ne peux plus bouger l'épaule et que je ne pourrais pas travaillé avant plusieurs mois.

Je suis allée la voir après mon opération, toujours pour cette histoire de contrat. Elle m'a reçu en me disant qu'elle ne pouvait pas me le faire a partir de la date a laquelle j'ai commencé car sinon elle aurais des problème et moi aussi selon ses dires. Elle a continué en me disant qu'elle me le ferait qu'a partir du 1er avril (comme je l'ai dit précédemment, mon arrêt date du 16 avril) Donc toutes les heures que j'ai fait depuis novembre ne seront pas pris en compte. Je n'ai rien dit car je ne connais rien au droit et je n'aime pas faire des problèmes aux gens mais c'est vrai que elle ne s'est pas gêné. A cause d'elle j'ai perdu du temps (je suis a la recherche d'un logement social et sans contrat mon dossier n'est pas complet, je suis

actuellement hébergé par ma soeur) et de l'argent.

Je voulais savoir ce que je pouvais faire dans cette situation, quel sont mes droit, quel argument pour la "forcer" a régulé la situation (à l'amiable) sinon quel recours en justice.

Merci d'avance pour vos réponses, j'espère que vous pourrais m'aidée je suis complètement perdue. Merci A bientôt

Par **Cornil**, le **17/05/2011** à **18:04**

Bonsoir June

Eh bien ton employeur semble t'avoir grugée.

Travail au noir, mais pas de ton fait.

Un contrat au 1er avril seulement te privera de tout droit aux prestations en espèces de la SECU!

Une solution amiale me semble impossible.

Il faut à mon avis que tu l'assigne aux prud'hommes le plus rapidement possible. Rien que cette démarche prouvera que tu n'es responsable de rien!

Voir une permanence juridique locale d'un syndicat de ton choix, qui pourra t'aiguiller vers un avocat acceptant de travailler sur la bsa de l'aide judiciaire versée par l'Etat.

Bon courage et bonne chance.

Par **june_18**, le **28/05/2011** à **23:04**

Merci pour votre réponse et vos encouragement.

Mais je ne pourrais jamais mettre quelqu'un aux prud'homme je crois bien qu'elle à gagné. Je

la revois mardi pour voir tout ça avec elle mais je crois aussi qu'à l'amiable c'est impossible.

En tout cas merci pour votre soutiens ça fais plaisir car je suis vraiment perdue avec elle, je

ne sais pas quoi lui dire car je n'y connais rien en droit du travail. En plus elle me dit tout le

temps que de toute façon je ne toucherais rien de la sécu et que le contrat ce n'est pas

important, et elle refuse de dire que j'ai travaillé au noir (elle dit que ce n'est pas vrai car j'ai

été payé... un peu bête car une personne qui travail au noir est payé de toute façon, mais elle

est comme ça et quand on y connais rien c'est déroutant car sur le coup je ne sais pas quoi

lui répondre.

Enfin merci et à bientôt.

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **23:24**

Bonsoir june

Désolé de constater que ma réponse aura eu pour l'effet que tu renonces à faire valoir tes droits!

Ce n'était pourtant pas le but recherché!

Si tous les salariés faisaient comme toi, les employeurs indécats ou fraudeurs auraient de beaux jours devant eux.

Enfin, c'est toi qui décides!

Par **june_18**, le **29/05/2011 à 15:09**

Bonjour,

J'ai bien réfléchi et je vais faire ce qui faut, je veux bien être gentil mais comme ma mère me disait tout le temps bon ne s'écrit pas avec un c.

Votre dernier commentaire m'a fait réfléchir, je ne la mettrais peut être pas aux prud'hommes mais je peux faire des recherches et l'obliger à faire une régularisation. Même si il faut que je lui fasse du chantage (ce que je déteste mais temps pis pour la fierté).

Et si je vois qu'elle continue à me faire porter le chapeau j'irais jusqu'au bout. Je vais attendre de voir comment se passera ce rdv avec elle et sinon j'aviserais.

Merci beaucoup, si vous avez des conseils et des arguments que je pourrais avancer pour qu'elle fasse ce qu'il faut, ça sera avec plaisir que je vous écouterai. Merci à bientôt.

Cordialement

Par **Cornil**, le **29/05/2011 à 15:59**

bonsoir june

Content de voir que tu as changé d'avis et t'es décidée à te battre.

Mais je vois mal comment une autre voie que les prud'hommes pourrait forcer ton employeur à te régulariser!

As-tu des preuves de tes paiements (chèques ou virements) ou s'agissait-il toujours de liquide? Si oui, peut-être une dénonciation à l'URSSAF, mais la voie normale me semble être les prud'hommes. En tout cas tu peux en menacer ton employeuse.

Bon courage et bonne chance.